

TÉLÉGRAPHE OFFICIEL.

Laybach, samedi 13 juin 1812.

EXTERIEUR.

ANGLETERRE.

Londres, 11 mai. La *livery* de Londres s'est réuni comme elle est dans l'habitude de le faire tous les ans pour s'occuper des moyens d'obtenir la réforme parlementaire. Ce qui a droit d'étonner, c'est qu'elle soit encore réduite à ne former qu'un vœu, surtout lorsque ce vœu est appuyé de celui de toute l'Angleterre. Ce seroit en effet le comble de l'extravagance que d'oser dire que dans son état actuel le parlement britannique représente la nation. Il n'y a point d'Anglais qui ne sache que l'élection n'est qu'une forme ridicule pour les bourgs pourris (*rotten*), où il n'y a plus personne pour élire et être élu. On n'ignore pas davantage ce projet connu depuis plusieurs années de pourrir des bourgs encore habités et même assez peuplés. Est-il besoin d'expliquer pourquoi? Ces bourgs sont les propriétés de pairs, de riches *commoners* ou de la trésorerie. Ils sont regardés comme un capital qu'on doit faire valoir; et à chaque élection ils rendent à ceux qui les possèdent des places, des honneurs, des pensions. Si quelquefois le propriétaire d'un bourg surfait sa marchandise, la trésorerie se soumet aux conditions qu'on lui impose; elle agit comme un acheteur qui croit avoir un besoin pressant de l'objet qui lui est offert. Souvent, dans des cas de cette nature, le propriétaire du bourg est créé lord: aussi, depuis 1770 seulement, a-t-on vu cent-vingt nouveaux pairs temporels entrer dans la chambre haute. Il est facile de sentir que le gouvernement ne peut jamais être dupe: il acquiert par ce marché un représentant qui vote selon sa fantaisie dans la chambre des communes, et augmente le nombre de ses *servitors* dans celle des pairs.

Un calcul bien simple suffit pour montrer tous les vices de la prétendue représentation nationale de la Grande-Bretagne. Sur cinq cent cinquante-huit députés qui, avant l'union de l'Irlande, composoient la chambre des communes,

quatre-vingt-quatorze sont nommés exclusivement par des pairs. L'élection de cent quarante-quatre autres est encore tellement influencée par des membres de la chambre haute, qu'elle tombe inévitablement sur leurs candidats, dont les quatre cinquièmes sont aussi ceux des ministres; la trésorerie nomme vingt-deux députés; des membres des communes en nomment soixante-quinze, et influencent l'élection de quatre-vingt-quatre autres, de manière à rendre certain le choix qu'ils ont déterminé. Ainsi, quatre cent seize membres, c'est-à-dire plus des quatre cinquièmes des communes, sont pour leur nomination entièrement indépendans du peuple anglais. Ajoutons que bien que les électeurs des villos et des comtés semblent, au premier aspect, moins dévoués aux ministres, la trésorerie dispose encore de la majorité des élections. Ses manœuvres pour être moins publiques, n'en sont pas moins certaines et surtout moins efficaces.

Des députés ainsi nommés ont bientôt perdu de vue les intérêts de la nation, si jamais il leur est arrivé d'y songer. Et combien de moyens le gouvernement n'a-t-il pas à sa disposition pour séduire ceux qui seroient tentés de s'acquiescer de leur devoir? Plus de cent places ostensibles, à la nomination de la couronne, sont remplies par des membres des communes; ces places sont temporaires et révocables, *ad nutum*; de sorte que pour les conserver, ceux qui les ont voten. comme il leur est prescrit. D'autres membres des communes jouissent d'emplois obscurs et lucratifs qu'ils font exercer par des subalternes. Il en est encore, et en assez grand nombre, qui reçoivent des pensions de la liste civile, enfin, d'autres sont intéressés dans des fournitures pour le compte du gouvernement, ou sont des associés publics ou secrets des maisons de banque qui traitent des emprunts proposés chaque année par le chancelier d'échiquier.

Quel a été le résultat d'une représentation aussi scandaleusement irrégulière? La corruption s'est introduite dans

FEUILLETON DU TÉLÉGRAPHE OFFICIEL.

Metz, 25 mai Le 16 de ce mois, le gendarme Brulard, revenant de la correspondance à Courcelles, aperçut des pièces d'or répandues sur la route: il descendit de cheval et ramassa onze doubles louis anciens. Il vit ensuite venir à lui un maréchal-des-logis du train d'artillerie qui paroissoit fort occupé de chercher un objet perdu, et qui lui demanda s'il n'avoit pas trouvé de l'or sur la route, ou s'il n'en avoit pas vu ramasser par quelqu'un. Le gendarme, après s'être assuré par diverses questions que ce maréchal-des-logis avoit perdu douze piéces, lui en remit onze et lui promit de lui faire passer la douzième, s'il pouvoit parvenir à découvrir celui qui l'avoit trouvée et à se la faire rendre. Le maréchal-des-logis se jeta au cou de Brulard, et dans l'effusion de sa reconnaissance, lui offrit un double louis, qu'il refusa en disant: je suis assez récompensé en vous rendant service. Le service étoit en effet d'autant plus important, que cet or, entre les mains du maréchal-des-logis,

n'étoit qu'un dépôt, dont la perte eût paru simulée et eût laissé des soupçons injustes, mais inévitables, sur l'honneur d'un brave homme.

Le gendarme vient d'apprendre, par suite de ses informations, que des garçons laboureurs avoient cherché à changer un double louis; il agit en ce moment pour les connoître et le retirer de leurs mains moyennant une récompense qu'il est autorisé à leur donner.

M. Bredetzki vient de publier un ouvrage intéressant intitulé: *Les Allemands en Gallicie, ou Histoire des colonies Allemandes dans la Pologne autrichienne*. On y voit qu'avant la domination autrichienne, un comte Potocki avoit attiré des colons allemands et protestans dans cette partie de la Pologne. Il les établit à Zaleszyck sur le Dniester: l'évêque de Kaminiéck lui ayant défendu de bâtir des églises et des écoles pour sa commune protestante, il s'adressa à la Sublime-Porte pour obtenir la permission d'en construire sur le territoire ottoman, sur la rive méridionale

toutes les parties de l'administration ; et non seulement elle y existe, mais on n'en fait point mystère. Des hommes qui par d'utiles travaux avoient mérité l'estime publique, n'ont pas rougi de s'y rendre les apologistes, et tout véritable Anglais se rappellera long-temps avec peine cette phrase de M. Arthur-Young : „ La corruption est l'huile „ qui fait bien aller la machine politique. „

Que doit-on augurer enfin de cette demande si souvent répétée d'une réforme parlementaire ? Que les ministres, quels qu'ils soient, de quelque côté qu'ils se soient assis jusqu'à ce moment dans la chambre des communes, s'y opposeront. Les agens du gouvernement exécutif trouvent trop doux d'avoir la législature à leur disposition. On n'osera peut-être pas aujourd'hui rejeter avec éclat une pareille demande ; mais on cherchera à l'ajourner sous les prétextes les plus frivoles. Nous pouvons prédire néanmoins que la réforme aura lieu. La nation est à cet égard trop prononcée pour que sa voix ne soit pas écoutée. Mais voici ce à quoi on doit s'attendre. Si la réforme parlementaire eût été un des premiers actes de l'administration du prince Régent, on eût béni S. A. R. La nation jugera au contraire qu'elle est une concession forcée, et elle la regardera comme un nouvel indice d'une foiblesse de caractère qu'elle commence à soupçonner.

(Journ. de l'Emp.)

Du 12. Des lettres du 30 du mois passé, venant de notre flotte devant Flessingue, annoncent que la flotte française est composée de quinze vaisseaux de ligne, dont trois à trois ponts, et que leurs équipages sont au plus grand complet. La flotte anglaise ne compte que dix vaisseaux de 74. Les deux flottes n'étoient éloignées que de quelques milles l'une de l'autre. L'ennemi paroît déterminé à sortir, et l'on s'attend à chaque moment à le voir démarer. Le signal pour se préparer au combat étoit déployé sur la flotte anglaise.

(Moniteur.)

R U S S I E.

Mogilew (sur le Dniester), 28 mars. Nous avons ici deux vieillards, dont l'un a 146 ans et l'autre 126. Le premier est encore assez agile pour travailler pour son compte.

(Journ. de l'Empire.)

T U R Q U I E.

Constantinople, 10 avril. M. Humel, secrétaire de la légation suédoise à Saint-Petersbourg, vient d'arriver ici avec des dépêches pour le chargé d'affaires de Suède. Notre

du Dniester. Les Turcs répondirent au comte Potocki dans des termes qui respirent la philosophie européenne, et lui accordèrent sa demande.

BULLETIN LITTÉRAIRE.

Nous avons dans le temps parlé de la lamentable histoire d'une famille de dauphins qui, attirée par le cri d'un de leurs petits, plutôt que de l'abandonner, se hasardèrent si près de la terre, qu'ils y restèrent à sec, à la basse marée, ce qui permit aux pêcheurs d'en faire leur proie. Cet évènement eut lieu le 12 janvier dernier, près Ploubazlance, non loin de Paimpol, dans la ci-devant Bretagne. Nous avons déjà rendu justice au zèle de M. le Maout, pharmacien à Saint-Brieux, et ancien professeur d'histoire naturelle à l'école centrale du département des Côtes du Nord ; ce savant, comme on sait, se rendit sur les lieux pour examiner ces animaux, et en fit parvenir un individu au Muséum d'histoire naturelle. M. le Maout ayant acheté quatre de ces cétacés, en a amené à Paris les parties les

flotte est formidable ; elle sera bientôt prête à partir. Trois mille janissaires viennent encore de se mettre en route pour Warna.

(J. de l'Emp.)

H O N G R I E.

Semlin, 1. er mai. Suivant les nouvelles de la Valachie les troubles continuent en Servie ; le peuple, extrêmement mécontent de son gouvernement actuel, soupire après un meilleur ordre de choses.

Si l'on peut en croire quelques nouvelles publiques l'avant-garde du grand-visir, se seroit déjà mise en mouvement, et l'on pourroit bientôt s'attendre à de grands évènements. Les plénipotentiaires sont sur le point de quitter Bucharest, et le général Kutusow doit établir son quartier général à Giurgewo.

(Journ. de l'Emp.)

S I L E S I E.

Liegnitz, 9 mai. Le quartier-général de S. E. M. le duc d'Abrantès part aujourd'hui de Glogau ; toutes les colonnes du 4e corps passeront ici. Le régiment espagnol Joseph Napoléon est arrivé hier ici. On ne sait encore rien de la marche des divisions de cavalerie Grouchy et Lahoussais, qui sont cantonnées en partie dans le cercle de Wohlau.

(Gaz. de Liegnitz.)

S A X E.

Dresde, 18 mai. LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice d'Autriche sont arrivées aujourd'hui à midi, et ont été reçues au bruit du canon, au son de toutes les cloches et aux acclamations des habitans qui s'étoient rassemblés sur leur passage. LL. MM. étoient accompagnées de LL. AA. le prince et la princesse Antoine, qui avoient été à leur rencontre jusqu'à Zehista. Le roi, la reine, tous les princes et princesses de la famille royale les ont reçues à leur descente de voiture.

A huit heures, il y a eu grand couvert dans les appartemens du Roi. LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice de France, l'Empereur et l'Impératrice d'Autriche, la reine de Westphalie, S. A. I. le grand-duc de Wurtemberg, et toute la famille royale de Saxe ont été servis par les grands-officiers de la couronne de Saxe. Toute la cour et le corps diplomatique y ont assisté. La musique de la chapelle de S. M. a exécuté différens morceaux pendant le dîner. Lorsqu'on s'est levé de table, LL. MM. II. et RR. ainsi que LL. AA. II. et RR. ont passé dans les appartemens de la

plus intéressantes pour l'histoire naturelle telles que la tête osseuse d'un adulte, les mâchoires et les nageoires, ainsi que les parties qui distinguent les deux sexes, et qui paroissent donner une explication naturelle de la fable des sirènes. N'ayant pu réussir à conserver la peau entière du plus-grand de ces cétacés, M. le Maout en a pourtant reproduit l'image fidèle au moyen d'une peau artificielle. Tous ces objets sont exposés au public dans le salon d'un ancien café, situé à la sortie occidentale du jardin du Luxembourg. Beaucoup de personnes instruites ont visité cette exposition singulière, et ont paru désirer que le zèle de M. le Maout obtint une juste récompense. Il seroit bien à désirer qu'il se trouvât dans les provinces de la France, comme en Allemagne, un certain nombre d'observateurs instruits pour constater sur le-champ tous les faits qui peuvent intéresser les progrès des connoissances. Le seul moyen de faire multiplier, hors de la capitale, cette espèce d'hommes utiles, c'est que le Muséum d'histoire naturelle pro-

Reine pour jouir du coup-d'œil de l'illumination qui s'étendait depuis le palais jusqu'au pont. Toute la ville étoit également illuminée. (Gaz. de France.)

Du 25 mai. Il y a eu hier un concert dans la salle du théâtre de la cour. LL. MM. les Empereurs de France et d'Autriche y ont assisté. Aujourd'hui, elles ont chassé le sanglier à Mauritzbourg, l'une des maisons de plaisance du roi.

du 26. S. M. le roi de Prusse est arrivée aujourd'hui de Postdam. Elle est logée au palais. (Moniteur.)

S U I S S E.

Bile, 16 mai. Les actes de ratification de la nouvelle capitulation militaire ont été échangés à Paris le 2 de ce mois, entre le duc de Cadore, ministre des relations extérieures, et le ministre de la Confédération Suisse. S. Exc. le landamman a reçu, le 10, l'acte de ratification de S. M. I. et R. (Gaz. de France.)

ROYAUME D'ITALIE.

Milan, 24 mai. Le capitaine Giovanni Battista Vianello de Pelestrina, ayant été capturé par l'ennemi, le 23 mars dernier, dans les parages de l'Istrie, résolut avec son équipage de reprendre son navire en se rendant maître des hommes que les corsaires avoient mis à son bord. En conséquence, après en avoir tué un, les autres furent faits prisonniers et conduits à Parenzo. (Journ. de Paris.)

I N T E R I E U R.

E M P I R E F R A N Ç A I S.

Florence, 18 mai. La foule continue de se porter à la galerie où a été placée la statue de la Vénus sculptée par Canova, pour admirer ce chef-d'œuvre dont la munificence impériale vient d'enrichir notre ville. L'admiration de toutes les personnes qui la voient justifie la haute opinion qu'on a des talents de ce grand artiste. (Moniteur.)

Paris, 30 mai. Une lettre de Dresde, du 24 mai, contient les détails suivans :

Il y a eu le mercredi 20 spectacle à la cour. LL. MM. ont assisté à une représentation de l'opéra de *Sargines*, qui a été précédée d'une cantate. L'EMPEREUR étoit à côté de l'Impératrice d'Autriche, et l'Empereur d'Autriche à côté de l'Impératrice. La reine de Westphalie, le roi et la reine de Saxe, les princes et les princesses de Saxe, le grand-duc

voque des récompenses en faveur de ceux qui, comme M. le Maout, rendent un service réel, et se livrent à des recherches et à des opérations dispendieuses. Il ne suffit pas qu'on donne à la nouvelle espèce de cetacée le nom de *Dauphin-le-Maout*, comme on a déjà fait pour le *Dauphin-Commerçon*, *Peron*, etc. etc.; il faudroit aussi que ce naturaliste ne fût pas la dupe de sa louable ardeur, sous le rapport des dépenses dans lesquelles elle l'a entraîné.

-- La découverte du professeur Lampadius de Freyberg, sur la méthode de tirer un sirop sucrant de l'amidon de pommes de terre, vient d'être confirmée par des expériences faites à Ulm par le professeur Rousling, apothicaire de cette ville.

Il a obtenu sur un boisseau de pommes-de-terre (mesure d'Ulm), pesant sept livres et demie, et qui au prix moyen ne coûte que 5 kreutzers, 34 onces d'amidon, dont 16 onces, mêlées à 56 onces d'eau et onces 13/4 d'huile de vitriol, ayant été exposées pendant sept heures à l'ac-

tion du bain-marie, ont produit un liquide aigre-doux, qui par l'emploi de la craie et de la sulfate de soufre s'est transformé en une liqueur aussi agréable que sucrée. Le résultat de cette opération a produit 10 onces de sirop d'un brun-jaunâtre qui ne cède en rien à la mélasse des colonies, tant pour la couleur que pour le goût.

Ce premier essai va être renouvelé, et on se flatte de pouvoir publier, sous peu, des détails plus intéressans encore sur les résultats que l'on s'en promet.

V E N T E P U B L I Q U E.

Il sera procédé le 1.^{er} juillet prochain à huit heures du matin, au Bureau principal des Douanes de Fiume, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, des marchandises désignées ci-après, provenant toutes des saisies et confiscations qui ont eu lieu pendant l'année 1811, dans les provinces de Dalmatie, Raguse et Bouches du Cattaro.

de Wurtzbourg, les ducs de Weymar et de Saxe-Cobourg occupoient les loges voisines de celles de LL. MM. II.

LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice d'Autriche ont dîné plusieurs fois avec l'EMPEREUR. S. M. invite souvent à sa table les ministres et les grands-officiers des diverses cours qui se trouvent actuellement réunies à Dresde.

S. M. l'Impératrice sort fréquemment pour visiter les curiosités et les environs de cette capitale. L'EMPEREUR n'est pas encore sorti. S. M. paroît extrêmement occupée.

La présence de LL. MM. à Dresde y attire un nombreux concours de princes et d'étrangers de distinction.

Nous avons vu arriver successivement LL. AA. le duc de Saxe-Weymar le duc de Saxe-Cobourg, le duc d'Anhalt-Dessau, le prince héréditaire de Mecklenbourg-Schwerin, le prince de Reuss-Ebersdorf. (Journ. de l'Emp.)

Du 31. Le dôme de l'Hôtel impérial des militaires invalides va être redoré; on dresse en ce moment les échafauds nécessaires pour exécuter cette entreprise, et un nombre considérable d'ouvriers sont employés depuis quelques jours à ces travaux préparatoires.

La restauration du chef-d'œuvre du célèbre Mansard n'est pas le seul objet qui ait excité la sollicitude du Gouvernement. La place immense de l'Hôtel des Invalides, restée inculte jusqu'à ce jour, vient d'être partagée en plusieurs carrés couverts de gazons; et entourés de barrières. Les quinconces environnans vont être repiqués et sablés, et offriront aux militaires invalides une promenade commode, voisine et agréable. Enfin, dans l'intérieur de l'Hôtel, de nombreuses et utiles réparations sont commencées de tous côtés, et le noble asile ouvert aux braves, victimes des hasards de la guerre, recevra bientôt cet éclat durable que sa destination exige, et qu'il appartenoit à ce règne de lui donner. (Moniteur.)

-- Le 26 de ce mois, un nouveau bâtiment chargé de 300 barriques de riz, est arrivé à Ostende, venant de l'étranger.

-- Les heureux effets produits par le décret du 2 mai et l'état magnifique des récoltes continuent d'être attestées par les nouvelles d'un grand nombre de départemens. Dans celui de la Seine-Inférieure, le blé est diminué de sept francs par hectolitre, et la farine de seize francs le quintal. Dans le Finistère, à l'arrivée du décret, les grains avoient déjà éprouvé une baisse très-sensible; tous les marchés de ce dé-

partement sont abondamment approvisionnés. On avoit fixé à Anvers, le prix du blé à 36 francs, et cependant les cultivateurs ne l'ont vendu que 32 et 33 fr. l'hectolitre. Il se vend au même prix dans le département du Haut-Rhin. 1001 quintaux métrique de blé, 700 de farine, 141 de maïs et 140 de légumes secs, sont arrivés par la voie de mer, à Bordeaux du 4 au 20. On écrit de cette ville qu'au dernier marché de Blaye, le blé a baissé de 10 francs par hectolitre, et qu'une nouvelle diminution du prix des grains est regardée comme inévitable.

Il en est de même dans les départemens de la Haute-Garonne, du Puy-de-Dôme et de l'Aveyron, où les approvisionnements suffisent et où les récoltes présentent la plus belle apparence. A Toulouse, le prix moyen du blé est de 31 francs l'hectolitre. Dans l'Ardèche, les subsistances sont assurées jusqu'à la récolte. On n'a pas craint un seul instant le défaut d'approvisionnement dans les Hautes et dans les Basses-Pyrénées, où la distribution des soupes économiques a opéré le plus grand bien. Toutes les inquiétudes sont dissipées dans le Var; les subsistances y sont assurées par de nombreux convois venus de Naples et des Etats romains. Dans le Tarn, le blé a encore baissé de prix. Les spéculateurs qui avoient conduit des grains sur les marchés de Castres et d'Alby n'ont pu les vendre au taux où il les avoient portés, et ont été obligés d'en diminuer le prix.

Les propriétaires des cantons de Mont-de-Marsan, de St-Sever, Hagetmau et Aire, ont commencé leurs souscriptions pour assurer les récoltes contre le fléau de la grêle: il y en a aussi plusieurs du département du Gers. Les récoltes assurées s'élèvent déjà pour les vins à 36,935 francs, et pour les grains à 6940 francs.

Parmi les exemples de longévité extraordinaires, on doit distinguer celui de Jean Ségéric, habitant de Souceyrac, département du Lot, qui vient de mourir à l'âge de cent six ans, où il étoit parvenu presque exempt des infirmités de la vieillesse et de l'affaiblissement des sens intellectuels, et s'occupant journellement des travaux champêtres. Une stature élevée, une attitude de corps grêle, s'associoit chez ce vieillard à une force physique remarquable à une santé parfaite.

(*Journ. de Paris.*)

PROVINCES ILLYRIENNES.

Trieste le 9 juin Nous apprenons qu'un convoi boccais a été attaqué le 22 mai sous le Cap de Gomena. Le *Pielogo*

50 Balles Coton en laine pèsant	Brut	6210	pfunds
8 Futailles Sucre	id.	1963	
11 Sacs id	id.	1178	
5 Futailles Café	id.	1700	
7 Barils et 6 Sacs Cacao	id.	836	
2 Idem Sucre raffiné	id.	149	
1 Caisse Indigo	id.	239	
1 Barrigue Poivre	id.	383	
1 Colis Liège	id.	239	
1 Idem. Peaux de Bœufs	id.	83	
1 Baril Rhum	id.	92	

Plus différentes minuties consistant en Savon, Liège, Cacao et Tissus non prohibés, dont l'Inventaire sera déposé entre les mains du Receveur principal qui présidera à la vente, et qui distribuera les Lots de la manière qui sera jugée la plus convenable, et qui sera indiquée avant l'enchère.

Conditions de la vente.

Art. 1. Toutes les marchandises désignées ci-dessus, seront vendues à la charge du paiement immédiat des droits de consommation, à l'exception des cotons, qui juri-

du patron Radimiri, armé de quatre canons et portant onze hommes d'équipage, étoit en tête, les autres barques suivoient à quelque distance. Sept barques ennemies se réunirent pour attaquer le capitaine Radimiri qui seul eut à combattre contre toutes. Le vent étoit si foible qu'il fut impossible aux autres patrons d'arriver assez tôt pour lui porter du secours. Le brave Radimiri fit la plus belle résistance, repoussa plusieurs abordages et ne fut pris qu'après avoir été grièvement blessé et avoir eu dix hommes tués sur onze. (Le onzième, quoique blessé est parvenu à se sauver en se jettant dans un canot). L'ennemi a été si maltraité qu'il n'a pu attaquer le reste du convoi.

Les rapports les plus authentiques s'accordent sur la perte de l'ennemi; il a eu deux barques entièrement désemparées, quatre hommes tués, vingt-trois blessés, parmi lesquels cinq officiers ou sous-officiers.

Cet engagement fait le plus grand honneur au courage des marins boccais. Il est pénible d'avoir à regretter de pareils hommes. On espère que les blessures du brave Radimiri ne seront pas mortelles.

Le 27 du même mois quelques soldats de la garde nationale des deux Esi, ayant aperçu une barque ennemie emmenant deux petites prises, en avertirent leur sergent *Cherazan Panon*. Celui-ci réunit à la hâte une vingtaine d'hommes sur une barque, poursuivit le corsaire, fit feu sur lui pendant plus d'une heure et l'obligea à prendre la fuite en abandonnant les deux prises et ses trois hommes qu'il avoit déjà mis à leur bord.

Les deux barques reprises ont été rendues à leurs propriétaires et les trois hommes conduits dans les prisons de Zara.

Laybach, 1 juin. Par arrêté du 6 de ce mois, S. E. le Gouverneur-général a nommé MM. Russ, Vegosa, Wurzbach, Crivellia, et Collugnati avocats au petit conseil.

D'après l'article 62 du décret impérial du 15 avril 1811, et les lois de l'Empire, les avocats du petit conseil ont seuls le droit d'instruire les affaires contentieuses qui y sont portées.

On est prévenu que conformément à la loi du 2 nivôse an XII, les notaires impériaux établis près le tribunal de première instance de cette ville, ont formé au nombre de sept membres leur chambre, et ont fixé pour les séances tous les vendredis de chaque semaine, depuis neuf heures jusqu'à midi, maison n°. 16.

ront de la faculté de l'Entrepôt fictif à Trieste, et pourront en conséquence être expédiés en transit, pour la France ou le Royaume d'Italie, sous le simple acquittement du droit de Balance.

Art. 2. Le montant du prix d'adjudication devra être acquitté immédiatement après l'achat, et avant l'enlèvement des marchandises, à défaut de quoi on procédera de suite à la folle enchère, aux frais et dépens du premier acquéreur.

Art. 3. Il ne sera accordé aucune diminution de droit pour défaut de qualité ou pour avaries.

Art. 4. L'acquéreur sera tenu d'acquitter tous les frais indirects de vente, tels que pesage, mouvement, enlèvement des colis et autres de même nature.

Art. 5. Les frais d'enregistrement de vente sur les objets dont il se sera rendu adjudicataire, resteront également à sa charge.

Fait et arrêté au Bureau de la Direction des Douanes de Trieste, le 21 Mai 1812.

Le Directeur des Douanes de l'Illyrie.

D. Z. I. E.